

STAGE D'INITIATION À LA PSYCHOLOGIE (PSY3298 et PSY3299)

Document explicatif à l'intention des milieux de stage

1. Description générale du stage d'initiation à la psychologie

Le stage d'initiation à la psychologie est un cours optionnel offert uniquement aux étudiants¹ de troisième année inscrits au baccalauréat en psychologie à l'Université de Montréal. Le cours est offert à un nombre restreint d'étudiants (environ 36 étudiants) sans aucun prérequis, hormis d'avoir complété le cours obligatoire « Psychopathologie ». Bien que le stage d'initiation soit facultatif, il représente une opportunité unique pour l'étudiant d'acquérir une expérience concrète en lien avec la pratique clinique et de confirmer ses choix professionnels.

2. Objectifs généraux du stage

Au terme du baccalauréat en psychologie, l'étudiant aura acquis des connaissances générales (théoriques et empiriques) le préparant aux études supérieures en psychologie². Aussi, la vaste majorité des cours enseignés au premier cycle ne sont pas des cours axés sur la pratique, contrairement à d'autres disciplines où le baccalauréat donne accès à un titre professionnel. Ce n'est qu'aux cours des études supérieures que l'étudiant en psychologie se familiarisera avec les méthodes d'évaluation et d'intervention propres à son champ de pratique et qu'il approfondira ses connaissances cliniques.

Le stage d'initiation représente donc, pour la grande majorité des étudiants, *un premier contact avec la pratique* de la psychologie. Pour cette raison, le stage se veut d'abord et avant tout un stage d'*observation* et de *familiarisation* avec le milieu clinique. Il s'agit donc d'un stage qui requiert un encadrement important de la part du superviseur, puisque l'étudiant n'a pas les connaissances et l'expérience pour assumer des tâches cliniques (évaluation, intervention, gestion de crise, etc.).

Le stage devrait permettre à l'étudiant(e), par le biais d'une immersion dans un milieu clinique public, d'approfondir et d'intégrer les connaissances théoriques et cliniques acquises durant la formation (savoir), de développer ses habilités professionnelles (savoir faire) et personnelles (savoir être). Ces aspects sont l'objet d'une évaluation par le superviseur à la fin de chaque trimestre.

¹ L'utilisation du masculin a valeur épiciène.

² Depuis 2006, un diplôme de doctorat (D.Psy. ou Ph.D.) est requis pour la pratique de la profession de psychologue.

Clientèle et cadre du stage. Les clientèles visées peuvent être variées (adultes, enfants/adolescents, personnes âgées, couples, familles). L'étudiant n'est pas autorisé à effectuer son stage dans un milieu privé (par ex. bureau ou clinique privée, garderie en milieu familial, etc.).

4. Objectifs spécifiques du stage

Les activités proposées par le milieu de stage permettent à l'étudiant de développer les dimensions suivantes :

- Par le biais de l'observation, développer une capacité de réflexion clinique critique.
- Acquérir et consolider les connaissances théoriques en psychologie/neuropsychologie ou un champ de pratique connexe (psychoéducation, ergothérapie psychiatrique, travail social, etc.).
- Se familiariser avec un ou plusieurs mode(s) d'intervention et/ou d'évaluation.
- Connaître et respecter l'éthique et la déontologie liée à la pratique de la psychologie.
- Se familiariser avec la situation de supervision (par ex. savoir accepter la critique constructive et intégrer la rétroaction à votre travail, établir un lien de confiance avec le superviseur, etc.)
- Se familiariser avec le travail clinique en équipe et intégrer le fonctionnement organisationnel du milieu de stage.
- Développer une capacité à discuter de cas cliniques (oralement et par écrit) et se familiariser avec les activités de rédaction reliées à la pratique.

Le superviseur devra inscrire les activités prévues pour répondre à chacun de ces objectifs dans la lettre d'entente préparée par le département de psychologie et qui sera remise au superviseur par l'étudiant.

Voici une liste (non exhaustive) d'activités ayant été effectuées dans le passé par nos étudiants dans différents milieux :

1. **OBSERVATION :** Observation des activités cliniques du superviseur (par ex. l'étudiant assiste à une évaluation psychologique, à l'administration de tests par le superviseur, à des interventions en milieu familial, observation de groupes éducatifs ou thérapeutiques, observation en classe, pré-évaluation à l'urgence en psychiatrie, etc.). Dans le cadre de ces observations « passives », l'étudiant intervient peu ou pas auprès du client.
2. **FAMILIARISATION À L'ÉVALUATION/INTERVENTION :** Observation (active) des activités du superviseur (par ex. l'étudiant assiste à une entrevue dirigée par le superviseur, mais est autorisé à poser des questions au client). Ceci inclut également la passation supervisée (en présence du superviseur) de certaines parties de tests (par ex. tâches non chronométrées du WAIS-IV) et leur codification (validée par le superviseur).

Les étudiants qui ont reçu une formation particulière au sein du milieu peuvent effectuer certaines interventions encadrées (par. ex. co-animation de groupes éducatifs, prise de contact au guichet d'accès, stimulation). Ceci ne dépasse pas le cadre de ce qui pourrait

être réalisé par des intervenants non qualifiés pour l'évaluation des troubles mentaux et/ou la pratique de la psychothérapie (par ex. interventions de soutien).

N.B. L'interprétation du matériel clinique (de tests ou autre) ne doit être faite par l'étudiant sous aucune considération. Toutes les interventions sont effectuées en présence du superviseur et sous supervision stricte. Le superviseur s'assure d'avoir préalablement formé l'étudiant aux tâches demandées. Le superviseur choisi judicieusement des tâches qui peuvent être répétées au besoin et qui ne sont en aucun cas susceptible de porter préjudice au client.

- 3. CONNAISSANCE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE :** L'étudiant doit faire la lecture, au début du premier trimestre, du code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec et de la Société Canadienne de psychologie (SCP) (fourni par le professeur). Il est recommandé que l'étudiant puisse se familiariser avec le code d'éthique de l'établissement et que les questions d'éthique et de déontologie fassent partie intégrante des discussions cliniques avec l'étudiant.

N.B. Dans le cadre du stage, le superviseur et l'étudiant s'assurent que le stagiaire soit présenté comme étant en observation, et non comme étant un futur professionnel en formation.

- 4. TRAVAIL D'ÉQUIPE :** Participation aux réunions d'équipe, discussion de cas avec d'autres professionnels ou d'autres stagiaires (incluant les internes au doctorat), ou tout autre contact avec d'autres membres de l'équipe, de la direction ou d'autres étudiants.
- 5. RÉDACTION :** Participation à la rédaction de notes évolutives, de rapports d'évaluation ou de bilans, rédaction de notes dans les cahiers de communication destinés à l'échange d'information entre les intervenants. La rédaction scientifique (articles, affiches, etc.) entre également dans cette catégorie.

N.B. L'étudiant n'est pas autorisé à consigner des notes dans le dossier du client; il peut toutefois rédiger des notes et des sections de rapports qui seront relues, corrigées, et déposées au dossier par le superviseur. En aucun cas le nom du stagiaire, même avec une signature du superviseur, ne devrait apparaître au dossier du client.

Les activités sont variables d'un milieu de stage à l'autre et sont déterminées par le superviseur. Elles doivent toutefois inclure un **contact direct et fréquent avec la clientèle**. Ceci implique donc que le superviseur n'a pas principalement un rôle conseil (consultant) au sein de son établissement, et qu'il est directement impliqué dans le travail clinique (évaluation et/ou intervention) auprès de la clientèle.

La participation à des projets de recherche est acceptable seulement dans la mesure où l'étudiant est directement impliqué dans une activité clinique (par ex. entrevues semi-structurées pour lesquelles l'étudiant aura préalablement été formé). Les tâches de recherche connexes habituellement exécutées par des auxiliaires de recherche (par ex. entrée de données, analyses

statistiques, photocopies) ne doivent pas être assumées par l'étudiant en stage. En outre, les activités de recherche ne devraient pas occuper plus de 25% du temps de stage.

5. Format et durée du stage

Le stage débute en septembre et se termine en avril de l'année suivante. Le stage est d'une durée de deux trimestres, chaque trimestre comptant pour trois (3) crédits distincts (sigles de cours PSY3298 et PSY3299).

Le stage s'effectue à raison d'une journée par semaine (7 heures), dont au moins une heure de supervision directe (contacts et échanges avec le superviseur). Pour chaque trimestre, le stage est d'une durée de 13 semaines et comporte l'habituelle semaine de relâche selon un calendrier préétabli par la faculté des arts et des sciences.

L'horaire du stage est déterminé par l'étudiant et son superviseur. Il est recommandé que l'étudiant fasse une seule journée de sept heures. Toutefois, selon l'entente avec le superviseur, les heures peuvent être réparties sur deux jours.

Les étudiants doivent être libérés à trois reprises le jeudi après-midi au cours de chacun des trimestres pour des rencontres de groupe obligatoires à l'Université; les dates des rencontres seront communiquées dès que possible au superviseur. Si le stage a lieu le jeudi, ces heures de stage manquées devront être reprises au cours du même trimestre.

5. Exigences de formation pour les superviseurs de stage

Le superviseur pratique ses activités dans le domaine de la psychologie ou de la neuropsychologie adulte ou infantile, ou dans un domaine connexe à la psychologie (par ex. travail social, psychoéducation ou ergothérapie psychiatrique/santé mentale, etc.).

Le superviseur doit nécessairement être membre inscrit d'un ordre professionnel. Il n'y a pas d'exigence particulière en ce qui a trait au nombre d'années d'expérience pour les superviseurs. Le stage d'initiation est une occasion intéressante pour un superviseur sans expérience de s'initier à la supervision et à l'enseignement.

Le milieu de stage doit prévoir un professionnel remplaçant (également membre en règle d'un ordre professionnel – pas nécessairement de la même profession que le superviseur principal) et qui pourra superviser l'étudiant en l'absence du superviseur attitré (vacances, absence maladie, démission, etc.).

N.B. Le stage ne pourra être approuvé si le milieu ne peut garantir la disponibilité d'un superviseur remplaçant membre d'un ordre professionnel.

6. Modalités d'évaluation

Au terme de chaque trimestre, le superviseur remplit la grille d'évaluation formatrice avec l'étudiant. Cette grille sera fournie par l'étudiant en début de trimestre. Le superviseur et l'étudiant signent l'évaluation et le superviseur a la responsabilité de faire parvenir l'évaluation à la coordonnatrice au plus tard à la date prévue au calendrier. Il est recommandé que le

superviseur prenne connaissance de la grille d'évaluation au début du trimestre et qu'il la complète au plus tard une semaine avant la date limite.

L'étudiant est également évalué sur la base de travaux théoriques, cliniques et de réflexion personnelle planifiés par la personne responsable du cours. Le superviseur n'assume aucune responsabilité quant à cette partie de l'évaluation. En outre, si le superviseur peut faire des suggestions à l'étudiant quant à ses travaux, **il n'est pas autorisé à les lire ou les corriger.**

7. Rencontre avec les superviseurs

Il n'y a pas de visites prévues des milieux de stage par la personne responsable du cours. Toutefois, le superviseur peut à tout moment durant l'année communiquer par téléphone ou par courriel avec la personne responsable du cours. Des rencontres peuvent être planifiées au besoin.

Coordonnatrice de stage : D^{re} Julie Dauphin, Ph.D., psychologue
Chargée de cours / Coordinatrice de stage
Université de Montréal
Département de psychologie
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (QC), H3C 3J7

Cell. (514) 606-8283 (boîte vocale)
Courriel : dauphinj@me.com